

---

**Nombre de membres****en exercice:** 14**Séance du samedi 17 septembre 2016**

L'an deux mille seize et le dix-sept septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 12 septembre 2016, s'est réuni sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.

**Présents :** 9**Votants:** 12

**Sont présents:** Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Guy DELBOS, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT

**Représentés:** Pierre BOYER représenté par Christian MONTEIX, Manuela CABANAC représentée par Jean-Pierre ANDRAUD, Séverine DOUET représentée par Marie-Madeleine FERAYROLLES

**Excuses:**

**Absents:** Guy GATIGNOL, Monique TEILLOT

**Secrétaire de séance:** Bernard FERAYROLLES

---

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Objet: Acquisition Immeuble Goigoux -

Mme le Maire rappelle la réunion du 29 août dernier où ce point a déjà été abordé. Il s'agit de l'opportunité pour la commune de LA TOUR D'AUVERGNE d'acquérir la maison qui appartenait à M. Louis GOIGOUX dans le bourg de la commune, cadastrée section AC 253.

Mme le Maire avait proposé donc que la commune se porte acquéreur de cet immeuble qui pourrait être mis à disposition de l'office de Tourisme Sancy-Artense afin d'y installer son bureau d'accueil ainsi qu'un bureau pour les agents administratifs de l'OT et les élus n'ont pas souhaité se prononcer quant à cette acquisition, car ils attendaient de connaître la part d'investissement que l'Office de Tourisme Sancy-Artense souhaitait consacrer à cette opération.

Le 8 septembre dernier, une commission s'est rendue sur place en présence de M. François MARION, Président de SA Communauté, M. Christophe SERRE, Président de l'OT, M. François JONQUERES, Directeur des Services de SA Cté, M. Damien PESSOT, Directeur de l'OT de SA Cté et Mme la Directrice de l'OT de la C.C. Rochefort-Mgne. Cette réunion a permis une visite de l'ensemble des locaux.

Dans la pratique, si l'Office de Tourisme devait changer de lieu d'accueil, il assurerait les mêmes prestations de travaux que pour les bureaux de Tauves et Saint-Sauves, à savoir mobilier et un peu de peinture.

L'ensemble des personnes présentes a, bien évidemment, convenu que ce serait un plus pour l'Office de Tourisme d'être logé dans ce bâtiment, y compris pour l'office de Tourisme de la nouvelle communauté de communes..

Le 9 septembre dernier, Me FAVRE, Notaire à Rochefort-Montagne, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner et la commune doit maintenant se prononcer quant au fait d'exercer ou non son droit de préemption.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Pour Jean-Pierre ANDRAUD, c'est une erreur d'acheter ce bâtiment quand les finances ne le permettent pas et que des bâtiments communaux sont proposés à la vente ; où est la cohérence ?

Le bâtiment d'accueil actuel est bien placé et central.

Par contre, au niveau tourisme, il s'agirait de prioriser les problèmes liés à l'assainissement et à la nouvelle station d'épuration.

Guy DELBOS s'interroge sur la possibilité de faire ces travaux d'aménagement sans argent.

Bernard FERAYROLLES a fait une estimation sommaire des travaux à réaliser pour les 2 niveaux pour un montant d'environ 50 000.00 € HT.

A la demande de Guy DELBOS, la séance a été suspendue pour une concertation entre Jean-Pierre ANDRAUD, Christian MONTEIX, Danielle ANDRAUD, Guy DELBOS et Alexis ALLAH.

Après délibération et sur la base de 4 voix pour, 7 voix contre (Jean-Pierre ANDRAUD, Manuela CABANAC, Christian MONTEIX, Pierre BOYER, Guy DELBOS, Alexis ALLAH et Danielle ANDRAUD) et 1 abstention (Sébastien TEILLOT), 2 élus absents non représentés (Guy GATIGNOL et Monique TEILLOT) le conseil municipal souhaite que la commune de LA TOUR D'AUVERGNE n'exerce pas son droit de préemption.

Objet: Construction de la station d'épuration / Dde de subvention

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 1<sup>er</sup> octobre 2014 concernant le dossier de demande de subvention pour le projet d'implantation de la nouvelle station d'épuration avec une estimation prévisionnelle pour un montant global et forfaitaire de 696 355.00 € HT dont 610 255.00 € HT pour les travaux et 86 100.00 € HT pour les frais annexes.

Comme les travaux n'ont pas encore reçu un début d'exécution, il faut déposer à nouveau une demande de subvention tant auprès du Conseil Départemental que de l'agence de l'eau Adour-Garonne avant le 15 octobre 2016 avec mention de la 1<sup>ère</sup> demande en précisant le planning suivant :

- Achat du terrain : Juin 2016
- Dépôt de demande subvention : Octobre 2016
- Lancement de consultation : 2017/18 conditionné aux accords de subvention
- Dépôt du permis de construire : 2017
- Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2018/2019
- Mise en service : fin 2019/début 2020

Mme le Maire confirme que ces travaux peuvent recevoir une aide financière du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de Sancy-Artense Communauté

Jean-Pierre ANDRAUD demande que la commune se rapproche de Sancy Artense Communauté pour l'octroi d'une subvention de 5 % dans le cadre du contrat "Sources de la Dordogne".

Guy DELBOS s'inquiète que ces travaux ne reçoivent pas encore un début d'exécution.

Mme le Maire lui rappelle que les travaux ne peuvent pas commencer avant la notification des subventions allouées.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal maintient son approbation pour la réalisation de ce programme de travaux, autorise Mme le Maire à solliciter les subventions selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	696 355.00 € HT
Subvention Conseil Départemental (30 %)	208 906.50 €
Subvention Agence Adour Garonne (35 %)	243 724.25 €
Subvention Sancy Artense Communauté (5 %)	34 817.75 €
Autofinancement	208 906.50 €

et à lancer la consultation des entreprises.

## Objet: Création d'un cheminement PMR au Plan d'Eau - 2016\_088003

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 5 mai dernier concernant des travaux d'aménagement et la mise en accessibilité de la plage du plan d'eau par la création d'un cheminement PMR estimés à un montant global de 62 922.00 € HT

Une subvention a été demandée auprès des services de l'Etat dans le cadre de l'opération « Soutien à l'investissement public local », de la Région et du Département pour un montant de 12 584.40 € chacun.

A ce jour, les services de l'Etat n'ont pas donné suite, la Région a alloué une subvention de 12 584.40 €. Dès la réception de la demande de subvention du Conseil Départemental, Mme MARTY, en charge du dossier, a pris rendez-vous avec Mme le Maire pour une visite de terrain le 6 septembre 2016 afin de visualiser le projet sur place. Elle était accompagnée de Mme LEYDIER qui encourage la commune à demander une labellisation « Tourisme Handicap » pour lieu de baignade en plein air, ce qui procure une bonification de subvention de 3 %. C'est pourquoi, une nouvelle délibération doit être prise avec un montant de travaux revu à la baisse, soit un montant de 30 092.00 € HT avec une labellisation Tourisme Handicap.

Ces travaux retenus par le Conseil Départemental comprennent le remplacement des planches existantes du ponton, l'extension du ponton, la fourniture et la réalisation d'un cheminement en patelage pour l'accueil PMR.

La labellisation tourisme et Handicap est un signe fort du souhait d'accueil des personnes en situation de handicap, c'est passer du «pouvoir accueillir au vouloir accueillir »

Mme le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour ces travaux sur la base de 20 % de 30 092.00 € HT et la labellisation Tourisme Handicap dont les caractéristiques générales sont exposées dans le cahier des charges "Zones de baignade plein air".

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sur la base de 20 % pour un montant de travaux estimé à la somme de 30 092.00 € HT

- d'approuver le plan de financement suivant :

* Travaux	30 092.00 € HT
* subvention Conseil Départemental	6 018.40 €
* subvention Région	6 018.40 €
* autofinancement	18 055.20 €

- de solliciter la labellisation Tourisme Handicap et d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

## QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire donne les informations suivantes /

\* des factures (SACD) concernant le festival des printemps de la danse 2013 et 2014 sont encore réceptionnées en Mairie pour lesquelles la commune ne peut pas se soustraire (possibilité d'appel à redevance pendant 5 ans après la manifestation)

\* lors de la prochaine réunion, il faudra actualiser les statuts de Sancy-Artense Communauté et de la communauté de Rochefort

\* Visite de contrôle du pavillon bleu où les critères sont bien respectés, les recommandations émises précédemment bien suivies

\* en 2016, 6223 visiteurs au plan d'eau (2091 en juillet 2016 sur 17 jours, 1969 en juillet 2015 sur 17 jours, 4132 en Août 2016 sur 25 jours et 2503 en août 2015 sur 16 jours)

\* info de Yannick TOURNADRE concernant la finale du SAMSE National Tour 2017 sur le site de La Stèle les 18 et 19 mars 2017 ; un livret sera établi avec une page consacrée à La Stèle avec un mot du Maire

\* SIAEP Burande Mortagne avec rappel des faits concernant l'enquête publique pour les PPI dont les conclusions ont été transmises en mairie récemment. Reste le problème des actes non signés pour la cession des sources et des parcelles sur lesquelles elles sont implantées.

\* Eglise de St-Pardoux: rappel des travaux à réaliser dont les stalles à stocker dans un lieu qui doit être validé par l'ingénieur de la DRAC. Le lieu de stockage proposé est une pièce à l'ancienne colonie.

\* Bancs de l'église de LA TOUR à traiter également

Jean-Pierre ANDRAUD souhaite des informations sur différents points :

- \* l'élagage des arbres au parc place de l'église
- \* le nettoyage des reverdos à Auzat (Ces travaux ont été exécutés par 2 agents pendant une journée)
- \* l'inefficacité de la 2ème embauche au plan d'eau
- \* comment se positionne la commune par rapport à l'accueil de migrants ? (Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil le 15.10.2016)
- \* la possibilité de créer une commission ad'hoc pour les travaux assainissement et la STEP (Mme le Maire lui répond qu'une commission existe déjà et que s'il souhaite faire partie de cette commission ainsi que Danielle ANDRAUD, une délibération pourra être prise lors de la prochaine réunion)
- \* possibilité d'avoir les documents d'accompagnement pour les réunions quelques jours avant la réunion (Mme le Maire lui répond que ces documents évoluent quasiment jusqu'au dernier jour et qu'ils pourront être adressés par mail la veille de la réunion)